

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Objet :

**Déclaration de Projet
MEC n°2 – Clotinières
Modalités de concertation**

N° : D - 2024 – 11 - 04 - 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Claude VIDAL à M. René COUSIN, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme GOTH Marie-Josée à Mme Marie CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Jean-François GUIBBERT.

Absents : M. Olivier MONROS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Vu les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicité et d'affichage ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 Juillet 2017, modifié par modification simplifiée n°1 le 26 Octobre 2018 pour la correction d'erreurs matérielles sur la ZAC Camp Redoun et par modification n°1 pour la prise en compte du PIG LNMP le 31 Janvier 2020.

Vu la délibération 2020-11-02-01 du 2 Novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à prescrire la déclaration de projet n°1 et fixant les modalités de concertation.

Vu la délibération du 11 octobre 2021 s'engageant à procéder à la mise en compatibilité du PLU et autorisant Monsieur le Maire à cet effet.

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 prescrivant la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU n°2 secteur des Clotinières.

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents + 6 procurations,

Définit les modalités de concertation préalable suivantes, dans le cadre de la réalisation de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) n°2 de la commune de Lespignan avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site des Clotinières, qui seront strictement respectées :

- Mise à disposition du dossier et d'un registre permettant le recueil des remarques, en mairie, pendant 15 jours.
- Cette période de mise à disposition du dossier sera annoncée à la population, par les moyens de communication habituels (panneaux d'affichage)

Précise que, outre cette concertation préalable, les concertations inhérentes à la procédure seront mises en œuvre :

- Publication des délibérations dans les journaux locaux.
- Consultation des personnes publiques associées, notamment l'Etat, la CDPENAF et la MRAe. Dans ce cadre une réunion d'examen conjoint a déjà été réalisée.
- Enquête publique

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

08 NOV. 2024

ID : 034-213401359-20241104-D2024_11_04_003-DE

Précise que le bilan de la concertation sera réalisé par Monsieur le Maire et présenté au Conseil Municipal avant approbation de la procédure.

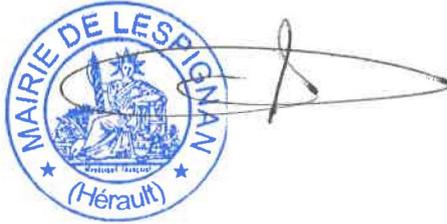
Indique que, conformément à l'article R.1253-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le quotidien Midi Libre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **08 NOV. 2024**
Et publication ou notification
Du
Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,



The image shows the official circular stamp of the Municipality of Lespignan (Hérault), identical to the one on the left. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Marie-Jeanne MULLER

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le **08 NOV. 2024**

ID : 034-213401359-20241104-D2024_11_04_003-DE